

Nom : M. Tremblay

Métier : charpentier, 160

Syndicat : FTQ local 9

Niveau : compagnon

Statut : célibataire

Heures travaillées : 40

Taux horaire : 50,16 \$

« Construction institutionnelle et commerciale » :

Ce secteur englobe la construction de bâtiments, y compris les installations et équipements physiquement rattachés ou non à ces bâtiments, réservés principalement à des fins institutionnelles ou commerciales ainsi que toute construction qui ne peut être comprise dans les secteurs résidentiel, industriel ou génie civil et voirie.

Gains de l'employé		Coûts de l'employeur	
1. Salaire brut	2 006,40	2 006,40	Taux horaire x le nombre d'heures travaillées
2. Indemnité de vacances	260,83	260,83	Salaire brut x 13,0% de vacances
3. Avantages imposables 1	117,92		2,948 \$ x le nombre d'heures
4. Indemnité pour l'équipement de sécurité	30,00	30,00	0,75\$ x le nombre d'heures - Ce montant est NON IMPOSABLE
Total des gains payables de l'employé	2 297,23	2 297,23	Somme du salaire brut + indemnité de vacances + indemnité équip. sécurité
Retenues sur la paie de l'employé		Autres coûts de l'employeur	
5. Régie des rentes du Québec (RRQ)	146,02	146,02	(Salaire brut+ vacances+ avantages imposables- 67,30 \$) x 6,30 %
6. Assurance-emploi (A-E)	29,47	38,31	Employé : (salaire brut + vacances) x 1,30 % Employeur : (salaire brut + vacances) x 1,30% x 1,4
7. Régime québécois d'assurance parentale (RC)	9,75	13,65	Employé : (salaire brut + vacances) x 0,430% Employeur : (salaire brut + vacances) x 0,602 %
8. Fonds des services de santé (FSS)		39,35	(Salaire brut+ vacances+ avantages imposables) x 1,65 %
9. Prélèvement CCQ	17,00	17,00	(Salaire brut + vacances) x 0,75 %
10. Cotation syndicale	26,48		Voir guide de calcul des cotisations syndicales. Pour le local 9 de la FTQ, le calcul de la cotation est le suivant: 50 % d'une heure travaillée + 0,035 \$ par heure travaillée
11. Avantages sociaux: Retraite	202,52	208,40	Employé: 5,063 \$ x le nombre d'heures Employeur: 5,21 x le nombre d'heures
12. Avantages sociaux: Médic	27,20	124,80	Employé: 0,68 \$ x le nombre d'heures Employeur : 3,12\$ x le nombre d'heures
13. Taxe de 9 % sur les assurances	2,45	11,23	Employé: 9% x 0,68\$ x le nombre d'heures Employeur : 9% x 3,12\$ x le nombre d'heures
14. Impôt fédéral	229,51		(Salaire brut + vacances - (retenues 9, 10, 11, 22) -Voir table d'imposition
15. Impôt provincial	304,14		(Salaire brut + vacances + avantages imposables - (retenues 11) - Voir table d'imposition
16. Cotation AECQ		1,20	0,03 \$ x le nombre d'heures
17. CNESST- santé et sécurité du travail		120,11	(Salaire brut+ vacances+ avantages imposables) X taux (unité 80110: 6,08 %) max 1975,46\$ (Salaire brut+ vacances+ avantages imposables) (max annuel 103 000\$)
18. Fonds d'indemnisation		0,80	0,02 \$ x le nombre d'heures
19. Fonds de formation		8,00	0,20\$ x le nombre d'heures
20. Fonds de qualification		-	Rien dans le cas du charpentier-menuisier
21. Indemnité de vacances	260,83		Les vacances sont enlevées ici, car l'employeur remet ce montant à la CCQ
22. Caisse d'éducation syndicale	0,80		0,02 \$ x le nombre d'heures
23. Contribution patronale ACQ		1,40	0,035 \$ x le nombre d'heures
Total des retenues	1 256,17	728,87	Autres coûts pour l'employeur
Salaire net employé	1 041,06	3 026,10	Coût global de la main-d'œuvre pour l'employeur
		75,65	coût horaire moyen(coût global divisé par 40 heures)

1 Les avantages imposables (au provincial) sont dans cette grille pour les fins de calcul des coûts de l'employeur.